

## REGLEMENT DU JEU CONCOURS PAR TIRAGE AU SORT

« Jeu UP COOP »

### **Article 1 – Définition du jeu-concours**

La société coopérative de production à forme anonyme et capital variable Up Coop **contact@up.coop**, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 642 044 366 00069 et dont le siège social se trouve 9 Boulevard Louise Michel 92230 Gennevilliers, représentée par son Président en exercice

Organise un jeu-concours sans obligation d'achat intitulé « Jeu UP COOP » (désigné ci-après le « Jeu Concours »).

La société UP COOP est désignée également ci-après « l'organisateur », « la société organisatrice »,

Le « participant » au jeu-concours est désigné également ci-après comme « le participant », « l'utilisateur », « le contributeur », « le joueur ».

Le « gagnant » au tirage au sort est désigné également ci-après comme « le gagnant ».

### **Article 2 – Lieu et durée du jeu-concours**

La société UP COOP organise un jeu concours du 6 mars 2024 au 27 septembre 2024 lors des salons Comexposium et Eluceo où elle sera présente.

Les dates des salons sont les suivantes pour 2024 :

#### **Comexposium :**

Ville	Dates
LYON	14-15 mars
TOULOUSE	21-22 mars
PARIS	26-27 & 28 mars
STRASBOURG	04-05 avril
DISNEY	5-6 JUIN
NANTES	12-13 sept.
LYON	12-13 sept.
PARIS	17-18 & 19 sept.
LILLE	26-27 sept.

**Eluceo :**

Ville	Dates
PARIS	6-7 mars
BORDEAUX	13-14 mars
LILLE	20-21 mars
MARSEILLE	28-29 mars
RENNES	17-18 avril
PUY DU FOU	28-30 mai

L'entrée au salon est gratuite.

**Article 3 – Conditions de participation**

La participation au jeu-concours est ouverte à toute personne physique majeure selon la loi française à la date du lancement du concours (soit âgée de 18 ans et plus) et résidant en France métropolitaine, à l'exception du personnel salarié de la société organisatrice, de tous prestataires ayant collaboré à l'organisation du jeu, ainsi que de leurs familles (même nom, même adresse).

La société organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire français.

**Article 4 – Modalités de participation**

4-1 Participation stand province et Paris Eluceo (du 6 et 7 mars 2024 et du 17 au 19 septembre 2024)

La participation au jeu concours s'effectue directement sur le stand que la société organisatrice tiendra sur le salon.

Le joueur devra lancer deux dés mis à sa disposition sur le stand.

Ces dés ont chacun six faces et représentent un pictogramme : des masques de théâtre, un ballon de basket, un cadeau, un avion, un livre, ordinateur.

Si le joueur fait une paire il remporte, en fonction du picto :

- Masque de théâtre : 5€ de chèque Culture
- Livre : 5€ de chèque lire
- Ballon : 6€ de chèque UpSports&Loisirs

- Cadeau : 5€ de chèque UpCadhoc
- Avion : 6€ de chèque UpSports&Loisirs
- Ordinateur : 5€ de chèque Culture

Le joueur ne peut jouer qu'une seule fois.

Le maximum de gagnants par jour est de 42.

#### 4-2 Participation stand Paris du 26 au 28 mars 2024

##### *4-2-a : Modalités du jeu*

La participation au jeu concours s'effectue directement sur le stand que la société organisatrice tiendra sur le salon.

Le jeu est un mini-golf : le but est de rentrer la balle de golf mise à disposition sur le stand et de la rentrer dans un trou en deux coups.

Tous les participants auront deux essais.

Si la balle rentre dans le trou, le joueur s'inscrit pour un tirage au sort. Il devra alors communiquer son nom, son prénom, son adresse mail, son numéro de téléphone, sa fonction au sein du CSE et le nom de son entreprise.

La société organisatrice ne pourra pas être tenue responsable en cas d'erreur sur le ou les éléments communiqués.

##### *4-2-b : Modalités du tirage au sort*

L'ensemble des données communiquées par le participant seront inscrites dans un tableau Excel informatique.

La société organisatrice procédera au tirage au sort le 28 mars 2024 en fin de salon et sélectionnera au hasard 127 noms dans ce tableau.

#### **Article 5- Dotations/lots**

##### 5-a) Dotations/lots province et Paris Eluceo (du 6 et 7 mars 2024 et du 17 au 19 septembre 2024)

1344 lots sont mis en jeu (42 par date).

Les lots correspondent à un chèque cadeau thématique (culture, sport, cadeau et lecture) utilisable dans l'ensemble des commerces physiques affiliés aux réseaux de chaque type de chèque cadeau pendant un an à compter de leur édition pour les chèques UpCadhoc et deux ans pour les chèques « Lire, Culture et Sport&Loisirs ».

Le chèque cadeau correspond aux pictogrammes visibles sur les deux dés :

- Masque de théâtre : 5€ de chèque Culture

- Livre : 5€ de chèque lire
- Ballon : 6€ de chèque UpSports&Loisirs
- Cadeau : 5€ de chèque UpCadhoc
- Avion : 6€ de chèque UpSports&Loisirs
- Ordinateur : 5€ de chèque Culture

Le lot est à récupérer par le gagnant sur le stand à l'instant où il gagne le jeu.

Si le gagnant refuse son lot, ce dernier est remis en jeu.

#### 5-b) Dotations/lots stand Paris du 26 au 28 mars 2024

127 lots sont mis en jeu :

- Les 126 premiers noms tirés au sort remporteront un chèque cadeau thématique (culture, sport, cadeau et lecture) d'une valeur unitaire de 5,00 euros (sauf pour la dotation sport qui est de 6,00 euros) utilisable dans l'ensemble des commerces physiques affiliés aux réseaux de chaque type de chèque cadeau pendant un an à compter de leur édition pour les chèques UpCadhoc et deux ans pour les chèques « Lire, Culture et Sport&Loisirs ».

Le dernier nom tiré au sort remportera un voyage d'une semaine dans une résidences « Odalys » d'une valeur de 500 euros TTC valable pour 2 à 6 personnes pour une durée 7 nuits du samedi au samedi, selon disponibilité au moment de la réservation. Le lot est valable un an à compter de sa date d'émission et ne peut être reporté. Le séjour est à prendre hors périodes de Vacances Scolaires, Ascension et Pentecôte. Ce lot n'est ni cessible ni échangeable. Le lot porte uniquement sur l'hébergement, sous réserve de disponibilité, la réponse pourra être donnée : au plus tôt à UN MOIS avant l'arrivée, au plus tard jusqu'à 8 JOURS avant l'arrivée en fonction des disponibilités. Le gagnant aura à sa charge tous les autres frais.

La société organisatrice contactera les gagnants dans les 15 jours de la date du tirage au sort pour définir les modalités de la remise qui s'effectuera soit en main propre par les commerciaux des régions soit à défaut les lots seront envoyés au sein de leur entreprise.

Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes, et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

Les lots ne pourront être ni repris, ni échangés, ni négociés, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier du prix. Les organisateurs se réservent toutefois la possibilité de substituer à tout moment à la dotation proposée, une autre dotation d'une valeur équivalente.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout accident ou incident pouvant survenir dans l'utilisation du lot. Ils déclinent toute responsabilité pour tous les incidents, accidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

## **Article 6 - Responsabilités**

L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout joueur qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

De façon générale, les participants garantissent l'organisateur du présent jeu-concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à titre quelconque, tous tiers au titre de toutes les garanties et engagements pris.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du jeu-concours sans que la responsabilité de l'organisateur puisse être engagée.

L'organisateur se réserve le droit de prolonger ou écourter le jeu concours par un avenant qui sera intégré dans le présent règlement.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de non tenue du salon pour quelque cause que ce soit.

La société organisatrice dégage toute responsabilité au niveau de l'envoi des lots, dans le cas notamment où un lot serait abîmé, volé, perdu ou détruit.

## **Article 7- Informations à caractère personnel**

Les informations nominatives et les données à caractère personnel obtenues dans le cadre du jeu concours sont collectées et conservées conformément à la réglementation applicable, notamment la Loi informatique et Libertés du 6/01/1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles du 27/04/2016 (ci-après « RGDP »).

Les données à caractère personnel seront utilisées par l'Organisateur à des fins de bonne administration du jeu. Il est rappelé que pour participer au Jeu Concours, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, numéro de téléphone, email...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants ainsi qu'à l'attribution et à l'acheminement des lots. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de suppression de rectification et de limitation du traitement des données personnelles les concernant, en écrivant à Up Coop 9 Boulevard Louise Michel 92230 Gennevilliers

## **Article 8 – Dépôt et consultation du règlement**

La participation au Jeu Concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le présent règlement est déposé auprès de la SELARL MSM HUISSIERS & ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice à ROANNE (42300) sis 34 cours de la République.

Il pourra être adressé par la société organisatrice sur simple demande.

Le règlement du présent jeu est consultable gratuitement à l'adresse suivante :

<https://huissiersroanne.com/>

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par les organisateurs, dans le respect de la législation française.

Les contestations ne seront recevables que dans un délai d'une semaine après la clôture du jeu.

Le présent règlement est établi six pages en recto.

Fait à ROANNE le 01/03/2024

Me Emilie PIERRE

